

Débat en ligne – 11 mai 2023, 15–17 h (HEC)

Le travail des plateformes en France, Grèce, Italie et Allemagne



Dialogue européen pour une meilleure protection des droits des travailleurs



INVITATION

L'économie des plateformes s'est fortement développée en France, en Grèce ainsi qu'en Italie et en Allemagne au cours de la dernière décennie. Afin de répondre à ces évolutions, de nouvelles législations ont été adoptées en France et en Grèce. En **France**, les plateformes en ligne doivent communiquer aux autorités fiscales des informations sur les données d'identification de l'opérateur de la plateforme et des utilisateurs. En **Grèce**, une nouvelle loi sur le travail est entrée en vigueur en 2021, introduisant un cadre législatif pour les travailleurs des plateformes et inscrivant dans la loi une définition des plateformes numériques, mais des améliorations sont encore nécessaires.

En **Italie**, le décret législatif adopté en 2019 améliore les conditions de travail des coursiers en leur donnant davantage de garanties et en rapprochant leur statut de celui des employés. En outre, plusieurs plateformes du secteur de la livraison ont signé un accord sur la base du volontariat. Indépendamment de leur statut, tous les travailleurs sont protégés contre les discriminations, bénéficient des mêmes droits syndicaux que les autres salariés et perçoivent ainsi le salaire minimum appliqué dans le secteur concerné.

En **Allemagne**, malgré de nombreuses initiatives locales portant sur les droits des travailleurs des plateformes, les débats publics se sont davantage concentrés sur la protection des données sur le lieu de travail. Un certain nombre de partis et de syndicats ont appelé à la mise en place d'une loi sur la protection des données des employés allant au-delà des exigences fixées par le RGPD.

Malgré ces initiatives législatives, nombreux sont les travailleurs des plateformes qui continuent de subir des conditions de travail précaires. Au niveau européen, une nouvelle directive sur le travail des plateformes est en cours de négociation et devra être transposée dans les droits nationaux des Etats membres dans les années qui viennent. L'objectif de la **conférence européenne de la Fondation Friedrich-Ebert** est de débattre des défis que pose l'économie des plateformes aux travailleurs et aux syndicats de France, d'Allemagne, d'Italie et de la Grèce et d'en tirer des enseignements pour identifier les nouvelles politiques susceptibles de protéger les droits des travailleurs.

La conférence fera l'objet d'une traduction simultanée en allemand, anglais, français, grec et italien.

PROGRAMME

Débat animé par: **Jean-Paul Judson**, journaliste

15h00 WELCOME

Oliver Philipp, bureau de la FES « avenir du travail »

15h05 PARTIE I: QUELLES SONT LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU TRAVAIL VIA LES PLATEFORMES? QUELLE EST LA SITUATION LÉGISLATIVE ET POLITIQUE ACTUELLE ?

DÉBAT AVEC LES CHERCHEURS DE CHAQUE PAYS:

- › France: **Odile Chagny**, Institut de Recherche Economique et Social (IRES)
- › Grèce: **Manos Matsaganis**, Université Polytechnique de Milan
- › Italie: **Ivana Pais**, Université de Venise
- › Allemagne: **Valentin Niebler**, Université Humboldt de Berlin

16h00 PARTIE II: QUELS SONT LES DÉFIS ET COMMENT LES SURMONTER ? QUELLE DOIT ÊTRE L'ACTION DES SYNDICATS ET DES RESPONSABLES POLITIQUES POUR GARANTIR LA PROTECTION DES DROITS DES TRAVAILLEURS DES PLATEFORMES?

DÉBAT AVEC LES RESPONSABLES POLITIQUES ET LES SYNDICALISTES:

- › France: **Olivier Jacquin**, sénateur de la Meurthe-et-Moselle
- › Grèce: **Giorgos Christopoulos**, Confédération Général des Travailleurs Grecs (GSEE)
- › Italie: **Nicola Marongiu**, Confédération italienne générale du travail (CGIL)
- › Allemagne: **Roman Kormann**, Confédération allemande des syndicats (DGB)

17h00 FIN DU DÉBAT

Information: cette conférence se tiendra en ligne. Après votre inscription, le lien de connexion sur zoom vous sera envoyé peu avant le début de la conférence.



VEUILLEZ VOUS INSCRIRE ICI

CONTACT

Oliver Philipp
FES Future of Work
oliver.philipp@fes.de

Web: futureofwork.fes.de
Twitter: @FES_FoW